
États financiers du Régime d'épargne-études Avancé

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États de la situation financière	4
États du résultat global	5
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Annexe du portefeuille	7-9
Notes annexes	10-18
Tableau 1 – Contrats de paiements d'aide aux études	19
Tableau 2 – Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études	20

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers audités ci-joints du Régime d'épargne-études Avancé (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») et de Les actifs de croissance Global Inc. (« Les ACGI »). La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers incombe à la direction.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver ces états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Les ACGI, qui administre le Régime, a adopté des procédés appropriés afin de s'assurer de la fiabilité et de la pertinence de l'information financière présentée.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Régime sont décrites à la note 2 des états financiers.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte ») est l'auditeur externe du Régime. Deloitte a procédé à l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin d'exprimer son opinion aux titulaires du Régime concernant ces états financiers.



Alex Manickaraj
Chef de la direction

Le 24 juin 2021
Toronto (Ontario)

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des titulaires du
Régime d'épargne-études Avancé,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime d'épargne-études Avancé (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2021 et 2020, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime aux 31 mars 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 28 juin 2021

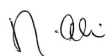
Régime d'épargne-études Avancé
États de la situation financière

Aux 31 mars 2021 et 2020

	Notes	2021 \$	2020 \$
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 345 660	658 964
Placements à la juste valeur	7	4 374 781	4 151 410
Somme à recevoir du Régime d'épargne-études Génération	4	68 695	417 692
Somme à recevoir du gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.	4	6 894	3 595
Montant à recevoir pour les titres vendus		—	167 934
Subventions à recevoir		22 770	36 343
Intérêts à recevoir		25 086	25 010
		5 843 886	5 460 948
Passif			
Créditeurs		2 966	7 985
Montant à payer pour les titres achetés		—	151 346
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires		5 840 920	5 301 617
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représenté par les éléments suivants :			
Cotisations des souscripteurs	5	4 114 043	3 690 809
Cumul des subventions gouvernementales (Moins-value) plus-value latente des placements		1 240 927 (33 826)	1 138 385 156 922
Revenu de placement cumulé et non distribué et profits réalisés sur les placements		519 776	315 501
		5 840 920	5 301 617

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

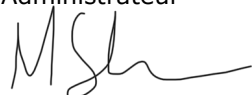
Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et de Les actifs de croissance Global Inc.



Nazreen Ali
Administratrice



Fareed Amin
Administrateur



Mandeep Sharma
Administrateur

Régime d'épargne-études Avancé

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

	Notes	2021 \$	2020 \$
Produits			
Produits d'intérêts pour les paiements d'aide aux études		131 966	103 756
Profits (pertes) réalisés à la cession de placements		95 529	59 487
Variation de la (moins-value) plus-value latente des placements		(190 748)	37 609
		36 747	200 852
Charges			
Frais d'administration		131 304	103 017
Autres charges		3 300	4 165
Honoraires d'audit		56 224	63 533
Absorption des charges du Régime	4	(190 828)	(170 715)
		—	—
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation		36 747	200 852

États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

	Notes	2021 \$	2020 \$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de l'exercice		5 301 617	3 973 795
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation		36 747	200 852
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires			
Cotisations des souscripteurs reçues, déduction faite des frais	5	720 109	1 059 258
Subventions gouvernementales reçues	2		
Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCEE »)		138 198	225 576
Bon d'études canadien (« BEC »)		15 900	52 200
Incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »)		452	352
Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (« SEEFCB »)		1 200	(1 200)
Subvention épargne-études d'Avantage Saskatchewan (« SEEAS »)		—	—
Revenu tiré des subventions, montant net transféré		(18 724)	(4 664)
Revenu tiré des cotisations des souscripteurs, montant net transféré		(4 496)	(1 145)
Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires			
Remboursement des cotisations des souscripteurs		(296 875)	(176 014)
Paiements d'aide aux études			
Subventions gouvernementales		(53 208)	(27 393)
		539 303	1 327 822
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de l'exercice		5 840 920	5 301 617

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime d'épargne-études Avancé
Tableaux des flux de trésorerie
 Pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

	Notes	2021 \$	2020 \$
Activités d'exploitation			
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation		36 747	200 852
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Profits réalisés à la cession de placements, montant net		(95 529)	(59 487)
Variation de la moins-value (plus-value) latente des placements		190 748	(37 609)
Diminution (augmentation) de la somme à recevoir du Régime d'épargne-études Génération		348 997	(258 911)
Augmentation de la somme à recevoir de Les actifs de croissance Global Inc.		(3 299)	(1 053)
Diminution (augmentation) des subventions à recevoir		13 573	(15 909)
Augmentation des intérêts à recevoir		(76)	(3 501)
Augmentation (diminution) des créditeurs		(5 019)	7 985
(Diminution) augmentation du montant à payer pour les titres achetés		(151 346)	151 346
Augmentation (diminution) du montant à recevoir pour les titres vendus		167 934	(167 934)
Achat de placements		(4 455 846)	(2 734 086)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		4 137 256	1 903 302
		184 140	(1 015 005)
Activités de financement			
Cotisations des souscripteurs reçues, déduction faite des frais	5	720 109	1 059 258
Remboursement des cotisations des souscripteurs	5	(296 875)	(176 014)
Subventions gouvernementales reçues, montant net		102 542	250 735
Revenu tiré des subventions reçues		(18 724)	(4 664)
Revenu tiré des cotisations des souscripteurs reçues		(4 496)	(1 145)
		502 556	1 128 170
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		686 696	113 165
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		658 964	545 799
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		1 345 660	658 964
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Intérêts reçus		131 890	100 255

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime d'épargne-études Avancé

Annexe du portefeuille

Exercice clos le 31 mars 2021

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Placements des cotisations des souscripteurs			
Titres du gouvernement fédéral – (11,28 %)			
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,900 %, échéant le 15 septembre 2026	80 000	84 999	82 372
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,550 %, échéant le 15 décembre 2023	186 000	189 696	195 897
Gouvernement du Canada, 2,750 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2048	315 000	410 405	366 937
		685 100	645 206
Titres de gouvernements provinciaux – (25,05 %)			
Province de l'Ontario, 2,800 %, échéant le 2 juin 2048	270 000	294 614	269 816
Province de l'Ontario, 5,600 %, échéant le 2 juin 2035	185 000	242 611	252 773
Province de l'Ontario, 6,500 %, échéant le 8 mars 2029	360 000	485 120	478 411
Province du Québec, 2,300 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2029	100 000	101 164	102 544
Province du Québec, 3,750 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2024	300 000	330 747	329 262
		1 454 256	1 432 806
Titres d'institutions financières – (12,18 %)			
Banque de Montréal, 3,190 %, échéant le 1 ^{er} mars 2028	25 000	24 832	27 003
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,100 %, échéant le 2 février 2028	25 000	24 641	26 856
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,300 %, échéant le 26 mai 2025	50 000	51 727	53 974
CPPIB Capital Inc., 1,950 %, échéant le 30 septembre 2029	400 000	398 484	398 888
Fortified Trust, 2,558 %, échéant le 23 mars 2024	20 000	20 000	20 913
Great-West Lifeco Inc., 6,670 %, échéant le 21 mars 2033	20 000	25 739	26 655
Banque HSBC Canada, 3,245 %, échéant le 15 septembre 2023	25 000	24 952	26 375
Banque Manuvie du Canada, 2,844 %, échéant le 12 janvier 2023	25 000	24 686	25 929
Banque Royale du Canada, 2,333 %, échéant le 5 décembre 2023	25 000	24 155	25 968
La Banque Toronto-Dominion, 3,226 %, échéant le 24 juillet 2024	50 000	51 554	53 564
Wells Fargo & Company, 3,184 %, échéant le 8 février 2024	10 000	10 679	10 571
		681 449	696 696
Titres de sociétés – (8,91 %)			
407 International Inc., 3,600 %, échéant le 21 mai 2047	25 000	24 097	26 055
AltaLink, L.P., 3,399 %, échéant le 6 juin 2024	25 000	25 488	26 739
Apple Inc., 2,513 %, échéant le 19 août 2024	20 000	19 318	20 967
Bell Canada, 3,800 %, échéant le 21 août 2028	25 000	24 516	27 223
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,950 %, échéant le 22 septembre 2045	25 000	25 665	27 357
Canadian Natural Resources, 3,550 %, échéant le 3 juin 2024	15 000	16 117	15 945
CU Inc., 4,801 %, échéant le 22 novembre 2021	25 000	26 397	25 678
Enbridge Gas Inc., 3,510 %, échéant le 29 novembre 2047	25 000	23 403	25 722
Enbridge Pipelines Inc., 4,130 %, échéant le 9 août 2046	5 000	4 679	5 052
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,750 %, échéant le 17 octobre 2039	30 000	29 959	28 031
Honda Canada Finance Inc., 2,500 %, échéant le 4 juin 2024	45 000	47 387	46 845
Husky Energy Inc., 3,550 %, échéant le 12 mars 2025	15 000	14 735	15 713
John Deere Canada FND Inc., 2,700 %, échéant le 17 janvier 2023	15 000	14 775	15 564
McDonald's Corporation, 3,125 %, échéant le 4 mars 2025	15 000	14 660	15 977
NAV Canada, 3,293 %, échéant le 30 mars 2048	25 000	24 194	25 354
Pepsico Inc., 2,150 %, échéant le 6 mai 2024	25 000	23 782	25 791
Rogers Communications Inc., 3,650 %, échéant le 31 mars 2027	20 000	22 340	21 453
Suncor Énergie Inc., 3,100 %, échéant le 24 mai 2029	20 000	19 952	20 591
TELUS Corporation, 3,750 %, échéant le 10 mars 2026	10 000	9 968	10 877
The Walt Disney Company, 2,758 %, échéant le 7 octobre 2024	20 000	19 583	21 055
Toronto Hydro Corporation, 3,540 %, échéant le 18 novembre 2021	25 000	25 540	25 470
Toyota Credit Canada Inc., 2,700 %, échéant le 25 janvier 2023	25 000	24 518	25 884
TransCanada Pipelines, 3,000 %, échéant le 18 septembre 2029	10 000	9 971	10 233
		491 044	509 576
Fonds négociés en bourse – (3,01 %)			
FINB BMO S&P 500	1 040	53 588	56 888
iShares Core MSCI Dividend	347	7 869	8 241
iShares Core S&P/TSX capped	2 897	81 200	86 070
iShares MSCI Edge Multifactor	635	19 505	21 215
		162 162	172 414
Total des placements des cotisations des souscripteurs	3 474 011	3 456 698	

Régime d'épargne-études Avancé

Annexe du portefeuille (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Placements des subventions gouvernementales			
Titres du gouvernement fédéral – (2,88 %)			
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,900 %, échéant le 15 septembre 2026	35 000	37 187	36 038
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,550 %, échéant le 15 décembre 2023	17 000	17 333	17 904
Gouvernement du Canada, 2,750 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2048	95 000	124 304	110 664
		<u>178 824</u>	<u>164 606</u>
Titres de gouvernements provinciaux – (6,68 %)			
Province de l'Ontario, 2,800 %, échéant le 2 juin 2048	75 000	81 923	74 949
Province de l'Ontario, 5,600 %, échéant le 2 juin 2035	50 000	65 571	68 317
Province de l'Ontario, 6,500 %, échéant le 8 mars 2029	95 000	127 827	126 247
Province de Québec, 2,300 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2029	30 000	30 349	30 763
Province de Québec, 3,750 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2024	75 000	82 687	82 316
		<u>388 357</u>	<u>382 592</u>
Titres d'institutions financières – (3,44 %)			
Banque de Montréal, 3,190 %, échéant le 1 ^{er} mars 2028	10 000	9 993	10 801
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,100 %, échéant le 2 février 2028	10 000	9 908	10 742
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,300 %, échéant le 26 mai 2025	10 000	10 345	10 795
CPPIB Capital Inc., 1,950 %, échéant le 30 septembre 2029	100 000	99 621	99 722
Fortified Trust, 2,558 %, échéant le 23 mars 2024	10 000	10 000	10 456
Great-West Lifeco Inc., 6,670 %, échéant le 21 mars 2033	5 000	6 435	6 664
Banque HSBC du Canada, 3,245 %, échéant le 15 septembre 2023	10 000	10 013	10 550
Banque Manuvie du Canada, 2,844 %, échéant le 12 janvier 2023	5 000	4 937	5 186
Banque Royale du Canada, 2,333 %, échéant le 5 décembre 2023	10 000	9 711	10 387
La Banque Toronto-Dominion, 3,226 %, échéant le 24 juillet 2024	15 000	15 583	16 069
Wells Fargo & Company, 3,184 %, échéant le 8 février 2024	5 000	5 340	5 285
		<u>191 886</u>	<u>196 657</u>
Titres de sociétés – (2,10 %)			
407 International Inc., 3,600 %, échéant le 21 mai 2047	5 000	4 819	5 211
AltaLink, L.P., 3,399 %, échéant le 6 juin 2024	5 000	5 098	5 348
Apple Inc., 2,513 %, échéant le 19 août 2024	5 000	4 830	5 242
Bell Canada, 3,800 %, échéant le 21 août 2028	5 000	4 903	5 445
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,950 %, échéant le 22 septembre 2045	5 000	5 133	5 471
Canadian Natural Resources, 3,550 %, échéant le 3 juin 2024	5 000	5 372	5 315
CU Inc., 4,801 %, échéant le 22 novembre 2021	5 000	5 279	5 136
Enbridge Gas Inc., 3,510 %, échéant le 29 novembre 2047	5 000	4 681	5 144
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,750 %, échéant le 17 octobre 2039	5 000	4 993	4 672
Honda Canada Finance Inc., 2,500 %, échéant le 4 juin 2024	10 000	10 530	10 410
Husky Energy Inc., 3,550 %, échéant le 12 mars 2025	5 000	4 912	5 238
John Deere Canada FND Inc., 2,700 %, échéant le 17 janvier 2023	5 000	4 925	5 188
McDonald's Corporation, 3,125 %, échéant le 4 mars 2025	5 000	4 887	5 326
NAV Canada, 3,293 %, échéant le 30 mars 2048	5 000	4 839	5 071
Pepsico Inc., 2,150 %, échéant le 6 mai 2024	5 000	4 756	5 158
Rogers Communications Inc., 3,650 %, échéant le 31 mars 2027	5 000	5 585	5 363
Suncor Énergie Inc., 3,100 %, échéant le 24 mai 2029	5 000	4 988	5 148
TELUS Corporation, 3,750 %, échéant le 10 mars 2026	5 000	4 984	5 439
The Walt Disney Company, 2,758 %, échéant le 7 octobre 2024	5 000	4 896	5 264
Toronto Hydro Corporation, 3,540 %, échéant le 18 novembre 2021	5 000	5 108	5 094
Toyota Credit Canada Inc., 2,700 %, échéant le 25 janvier 2023	5 000	4 904	5 177
TransCanada Pipelines, 3,000 %, échéant le 18 septembre 2029	5 000	4 985	5 114
		<u>115 407</u>	<u>119 974</u>

Régime d'épargne-études Avancé

Annexe du portefeuille (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Fonds négociés en bourse – (0,95 %)			
FINB BMO S&P 500	328	16 902	17 942
iShares Core MSCI Dividend	108	2 446	2 565
iShares Core S&P/TSX capped	911	25 534	27 066
iShares MSCI Edge Multifactor	200	6 140	6 682
		<u>51 022</u>	<u>54 255</u>
Total des placements des subventions gouvernementales		<u>925 496</u>	<u>918 087</u>
Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales – (76,48 %)			
Trésorerie – 8,11 %	4 399 507	4 374 781	
Équivalents de trésorerie – 15,41 %	464 177	464 177	
	<u>887 746</u>	<u>881 483</u>	
Total du portefeuille de placements	<u>5 751 430</u>	<u>5 720 441</u>	

1. Organisation et généralités

Le Régime d'épargne-études Avancé (le « Régime ») a été établi le 27 janvier 2016. La Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») est le promoteur du Régime. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital social, en vertu des lois du Canada. La Fondation a choisi de retenir les services de Les actifs de croissance Global Inc. (« Les ACGI ») à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement du Régime. Le siège social du Régime est situé au 100 Mural Street, Suite 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3.

Le Régime fournit de l'aide financière pour l'éducation postsecondaire aux bénéficiaires désignés dans le cadre de contrats de paiements d'aide aux études (les « contrats de PAE »). La Fondation et Les ACGI sont sous gestion et contrôle communs.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat de PAE par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats de PAE des souscripteurs puissent être soumis à l'ARC en leur nom par la Fondation aux fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (« REEE »). Le Régime du souscripteur est un régime d'épargne-études et non un REEE tant que les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR ») ne sont pas remplies et enregistrées.

Les souscripteurs du Régime concluent des contrats de PAE avec la Fondation. Aux termes du contrat de PAE, le souscripteur achète des parts du Régime. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis pour le maintien du Régime, comme il est stipulé dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés au bénéficiaire, conformément aux modalités du contrat de PAE.

La publication des états financiers du Régime a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation et de Les ACGI le 24 juin 2021.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »). Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

Instrument financiers

a) Comptabilisation, évaluation et classement

Le Régime classe ses placements dans des titres de créance et des titres de capitaux propres ainsi que dans des fonds d'investissement à capital variable en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

La gestion de ces actifs financiers et l'appréciation de leur performance sont effectuées selon la juste valeur. Le Régime gère également ces actifs financiers avec l'objectif de réaliser des flux de trésorerie au moyen de ventes. Le Régime ne s'est pas prévalu de l'option prévoyant de désigner irrévocablement certains de ses titres de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, ces actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Régime devient partie aux dispositions contractuelles des instruments et ils sont initialement évalués à la juste valeur; les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés en résultat net. Les placements sont comptabilisés à la date de transaction.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

a) Comptabilisation, évaluation et classement (suite)

Les profits ou les pertes attribuables à la réévaluation sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les actifs financiers classés comme étant « au coût amorti » et les passifs financiers classés comme « autres passifs » sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés sur le marché est évaluée soit à l'aide du cours acheteur moyen de plusieurs courtiers, soit au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels aux taux courants du marché. Les intérêts courus à la date de clôture sont inclus au poste Intérêts à recevoir des états de la situation financière. La juste valeur des titres négociés sur un marché actif est évaluée en fonction du cours acheteur à la date de clôture.

b) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

c) Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les sommes à recevoir du Régime d'épargne-études Génération et du gestionnaire du fonds, les subventions à recevoir, les intérêts à recevoir, les créanciers et les sommes à verser à l'administrateur.

À chaque date de clôture, le Régime évalue la correction de valeur pour pertes au titre des sommes à recevoir du Régime d'épargne-études Génération, des subventions à recevoir et des intérêts à recevoir, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Régime évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Étant donné la nature à court terme et la qualité de crédit supérieure des créances, le Régime a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie consistent en des placements dans des titres du marché monétaire et dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada échéant dans les 90 jours suivant la date d'achat. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat net.

e) Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les intérêts pour les paiements d'aide aux études présentés dans les états du résultat global représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en fonction du montant du capital impayé et du taux d'intérêt nominal applicable. Le Régime n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

e) Opérations de placement et comptabilisation des produits (suite)

Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements connexes et sont comptabilisés dans les états du résultat global pour la période au cours de laquelle ils se produisent. La variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements est accumulée dans l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, mais n'est pas incluse dans les paiements aux bénéficiaires tant que ces profits (pertes) ne sont pas réalisés à la cession des placements.

f) Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt en vertu de l'article 146.1 de la LIR.

Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est un passif financier lié à un contrat unique, et le Régime en fait la description détaillée dans une note annexe des états financiers, selon son utilisation (cotisations des souscripteurs, comptes de PAE, subventions gouvernementales).

g) Cotisations des souscripteurs

Les cotisations des souscripteurs comprennent toutes les sommes reçues des souscripteurs et n'incluent pas les sommes à recevoir des unités souscrites, étant donné que les souscripteurs peuvent mettre fin à leur régime en tout temps. Puisque les cotisations sont payables à vue, les montants sont comptabilisés à leur valeur nominale à titre d'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. La Fondation déduit des cotisations versées par les souscripteurs, les frais de souscription, les frais de tenue de compte, les frais de services spéciaux et les primes d'assurance, s'il y a lieu, conformément aux modalités du prospectus. Se reporter à la note 5 pour de plus amples renseignements.

h) Subventions gouvernementales

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant une subvention canadienne d'épargne-études (« SCEE ») en sus des cotisations aux REEE effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCEE maximale correspond à un paiement de 20 % des cotisations versées à un REEE, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, le plafond était de 2 000 \$) par année par bénéficiaire. Depuis 2004, une SCEE supplémentaire peut être ajoutée. Celle-ci est fondée sur des cotisations annuelles versées à un REEE d'un montant maximal de 500 \$ et est calculée selon un taux de 10 % ou de 20 %, moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net. Le montant maximal pour la durée de la SCEE est de 7 200 \$; avant 2007, le plafond était de 7 000 \$. À l'échéance d'un contrat de PAE et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, les cotisations de la SCEE ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide aux études versés aux étudiants admissibles.

Chaque enfant né le 1^{er} janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme Bon d'études canadien (« BEC ») pour chaque année où sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (la « PNE »), jusqu'à l'année de son 15^e anniversaire de naissance, inclusivement. Un BEC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité, et les montants ultérieurs seront de 100 \$ versés au nom de chaque enfant, pour chaque année au cours de laquelle la famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15^e anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement. Les versements maximaux du BEC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

h) Subventions gouvernementales (suite)

Le 26 mars 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé la fin du programme de subvention du Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (le « REECA »), et le dernier jour pour envoyer une demande de subvention était le 31 juillet 2015. Pour les résidents de l'Alberta, le programme accordait une subvention initiale de 500 \$ dans le cadre du REECA qui était versée dans un REEE pour chaque enfant né en Alberta à partir du 1^{er} janvier 2005. Des subventions additionnelles de 100 \$ étaient versées dans les REEE des bénéficiaires admissibles lorsqu'ils atteignaient l'âge de 8 ans, de 11 ans et de 14 ans au cours de l'année 2005 ou plus tard, et i) qu'ils fréquentaient l'école à ce moment; ii) qu'ils avaient un parent ou un tuteur qui était résident de l'Alberta au moment de l'envoi de la demande ou de la naissance de l'enfant concerné; et iii) qu'ils respectaient le montant minimal des cotisations exigé par le gouvernement de l'Alberta.

Le gouvernement du Québec offre aux résidents de la province l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE »), qui est disponible pour les cotisations versées à compter du 21 février 2007 dans un REEE pour un enfant bénéficiaire résidant au Québec. Le crédit de base correspond à 10 % des cotisations nettes versées dans l'année, jusqu'à concurrence de 250 \$ pour chaque bénéficiaire admissible. Le total des paiements maximaux s'élève à 3 600 \$ à vie par bénéficiaire admissible. Les familles dont le revenu annuel correspond au seuil établi par la province peuvent recevoir une majoration de 10 % de la tranche initiale de 500 \$ des cotisations au REEE jusqu'à concurrence de 50 \$ dans l'IQEE. Les seuils de revenu familial sont indexés pour tenir compte de l'inflation et font l'objet d'un examen annuel par Revenu Québec.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied la nouvelle Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (la « SEEFCB »), qui est offerte à chaque bénéficiaire résident né le 1^{er} janvier 2007 ou après cette date. Lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de six ans, la province de la Colombie-Britannique dépose 1 200 \$ dans son REEE. Pour être admissible à la SEEFCB, le souscripteur doit ouvrir le REEE et soumettre une demande de SEEFCB dans les délais suivants : i) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né en 2007 ou en 2008; ii) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né entre le 1^{er} janvier 2009 et le 15 août 2009; ou iii) avant le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire s'il est né le 16 août 2009 ou après cette date. Le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal doivent être des résidents de la Colombie-Britannique lorsqu'ils présentent la demande de SEEFCB, cette dernière devant être soumise entre le sixième et le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire. Aucune cotisation de contrepartie ni cotisation additionnelle n'est requise.

Les subventions gouvernementales reçues dans le cadre du Régime à l'égard d'un bénéficiaire donné sont investies par le Régime et seront ultimement versées au bénéficiaire lorsque celui-ci sera admissible aux PAE. Il peut arriver dans certaines circonstances que la subvention doive être remboursée, par exemple lorsqu'un souscripteur annule sa souscription au Régime.

3. Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS, la direction doit établir des estimations comptables critiques et formuler des jugements qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute période ultérieure visée par les révisions.

Régime d'épargne-études Avancé

Notes annexes

31 mars 2021 et 2020

3. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Les principaux jugements et les principales estimations comptables du Régime dans le cadre de la préparation des états financiers sont présentés ci-dessous :

- a) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime, la direction doit porter des jugements importants au sujet des caractéristiques de ces instruments. Le jugement le plus important a trait au classement du portefeuille de placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement fournit de l'information fiable et plus pertinente en ce qui a trait à l'incidence des transactions, à la situation financière et aux flux de trésorerie du Régime. Ce classement cadre avec la stratégie du Régime décrite dans le prospectus de placement permanent. L'activité du Régime consiste à investir dans des actifs financiers dans le but de tirer parti de leur rendement global sous forme d'intérêts et de variations de la juste valeur.

4. Transactions entre parties liées

- a) En contrepartie des services d'administration fournis, le Régime verse au gestionnaire du fonds de placement (Les ACGI) des frais d'administration correspondant à 2,35 % par année de l'actif du Régime. Au cours de l'exercice, Les ACGI a absorbé la totalité des charges du Régime. Le gestionnaire du fonds de placement peut cesser d'absorber les charges en tout temps et sans préavis.
- b) L'actif du régime comprend un montant de 68 695 \$ (2020 – 417 692 \$) à recevoir du Régime d'épargne-études Génération pour les cotisations des souscripteurs et les subventions qui n'ont pas encore été attribuées au Régime et un montant de 6 894 \$ (2020 – 3 595 \$) à recevoir de Les ACGI pour les frais bancaires.
- c) Les frais pour services spéciaux prélevés sur les cotisations des souscripteurs sont remis par la Fondation à Les ACGI. Ces frais correspondent principalement aux montants facturés en raison de chèques sans fonds.

5. Cotisations des souscripteurs

Les variations des cotisations des souscripteurs pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 31 mars 2020 s'établissent comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	3 690 809	2 807 565
Cotisations des souscripteurs	759 542	1 082 941
Frais de tenue de compte	(23 256)	(13 932)
Primes d'assurance	(1 703)	(1 595)
Frais pour services spéciaux	(14 474)	(8 156)
Remboursement des dépôts des souscripteurs	(296 875)	(176 014)
Solde à la fin de l'exercice	4 114 043	3 690 809

Régime d'épargne-études Avancé

Notes annexes

31 mars 2021 et 2020

6. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du régime, ainsi que de verser des paiements d'aide aux études avec les revenus de placements, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

7. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon la hiérarchie des justes valeurs (soit les niveaux 1, 2 et 3). Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours acheteurs (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Données d'entrée importantes concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché (données d'entrée non observables).

Le tableau suivant présente les instruments financiers du Régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2021 Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2021				
Équivalents de trésorerie	—	881 483	—	881 483
Titres de capitaux propres	226 669	—	—	226 669
Titres à revenu fixe	—	4 148 112	—	4 148 112
	226 669	5 029 595	—	5 256 264
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2020 Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2020				
Équivalents de trésorerie	—	149 980	—	149 980
Titres de capitaux propres	19 114	—	—	19 114
Titres à revenu fixe	—	4 132 296	—	4 132 296
	19 114	4 282 276	—	4 301 390

8. Gestion du risque

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans les soldes de ses débiteurs et sont liées au risque de liquidité.

Les mesures de gestion des risques du Régime comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime, comme il est indiqué dans le prospectus du Régime. Le Régime gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du Régime en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels externes et en supervisant leurs prestations de services. Les conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en respectant les limites imposées par la politique de placement.

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. Afin d'atténuer ce risque, le Régime conserve suffisamment de fonds en caisse ou des équivalents de trésorerie qui peuvent être facilement convertis en trésorerie.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements de prix surviennent sur le marché et que ceux-ci aient une incidence sur la valeur des placements et les revenus du Régime. Les conseillers du portefeuille de placements du Régime tentent de réduire ces risques en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Régime. La direction a repéré deux facteurs principaux de risque de marché : le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres à revenu fixe et le risque de prix lié aux titres de capitaux propres.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du Régime à l'égard des placements portant intérêt en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres à revenu fixe. Ce risque est activement géré au moyen de stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, et la sélection des secteurs d'activité et du crédit. Le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt pour la trésorerie et les placements à court terme est réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Régime aux risques de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance aux 31 mars 2021 et 31 mars 2020.

	2021	2020
	%	%
Moins de 1 an	18,7	5,4
De 1 an à 3 ans	8,3	17,0
De 3 à 5 ans	15,9	7,2
Plus de 5 ans	57,1	70,4
	100,0	100,0

Au 31 mars 2021, la direction estimait que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, le total des instruments d'emprunt du portefeuille de placements aurait augmenté ou diminué d'environ 368 600 \$ (2020 – 304 500 \$). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle dans la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient différer de façon significative.

8. Gestion du risque (suite)*b) Risque de marché (suite)**ii) Autre risque de prix*

L'autre risque de prix représente le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite de changements dans les cours du marché, autres que ceux résultant du risque de taux d'intérêt. La catégorie d'actifs la plus touchée par l'autre risque de prix est celle des placements en titres de capitaux propres dans des fonds négociés en bourse (les « FNB »), qui représentent 4,0 % (2020 – 0,4 %) du portefeuille. Le risque est géré au moyen de la sélection des titres et d'une gestion active de la part des gestionnaires externes conformément aux politiques de placement et aux mandats des gestionnaires qui ont été approuvés.

Au 31 mars 2021, si les prix des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'environ 2 155 \$ (2020 – 191 \$). Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient différer de façon significative.

iii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements dans les taux de change. Le Régime détient des FNB inscrits sur les marchés canadiens comportant une exposition sous-jacente à des titres américains libellés en dollars américains, lesquels représentent 2,0 % (mars 2020 – 0,4 %) du total des placements du Régime. La juste valeur du total des placements du Régime aurait augmenté ou diminué d'environ 1 137 \$ (mars 2020 – 191 \$) si le taux de change du dollar canadien s'était déprécié ou apprécié de 1 %. Dans les faits, la variation réelle pourrait différer de façon significative.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence à la capacité de l'émetteur de titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital; le risque lié aux secteurs est en fonction de l'exposition aux changements dans un secteur particulier – secteur industriel, commercial ou des services – en raison de la concentration du portefeuille. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que des titres de créance d'institutions financières et de sociétés canadiennes, qui constituent sa plus importante exposition au risque de crédit.

Les titres de créance sont investis conformément aux restrictions et pratiques normales en matière de placement du Règlement 15 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime concentre ses placements dans les obligations garanties du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux, qui sont considérées par la direction comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit. Tous les actifs du Régime sont exposés au risque de crédit.

Aux 31 mars 2021 et 31 mars 2020, le risque de crédit du Régime lié aux instruments de créance à long terme s'établissait comme suit :

	2021	2020
	%	%
Notations des obligations		
AAA (élevée)/AAA/AA (élevée)/AA (faible)	84,4	81,4
AA/A (élevée)/A/A (faible)	12,3	14,3
BBB/BBB (élevée)/BBB (faible)	3,3	3,9
Sans notation	0	0,4
	100	100

Les notations ci-dessus ont été principalement fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service.

9. Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Le 10 mars 2020, Les ACGI, REEEG et Sam Bouji, l'unique actionnaire de Les ACGI et REEG, ont conclu avec la CVMO une entente de règlement (l'« entente », l'« entente de règlement » ou l'« ordonnance »), qui est assujettie à certaines conditions, dont les suivantes :

- i) REEEG entamera le processus de renonciation à son inscription à titre de courtier en régimes de bourses d'études, et elle a consenti à la suspension immédiate de son inscription durant le processus et a remis au personnel un consentement signé à cet effet;
- ii) Les ACGI a ouvert un compte bancaire en son nom aux fins exclusives du dédommagement des bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants, comme il décrit dans l'entente de règlement, qui sera détenu de façon distincte des actifs de Les ACGI auprès d'une institution financière canadienne dans un compte en fiducie désigné pour les bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants (le compte à usage particulier);
- iii) M. Bouji a payé la somme de 190 000 \$ à la CVMO relativement aux coûts prévus dans l'entente.

Les ACGI n'agira pas comme gestionnaire de fonds de placement pour un autre fonds de placement que le Fonds Iman de Global et les régimes de Global (le Régime d'épargne-études Génération et le Régime d'épargne-études Avancé). De plus, il est interdit à Les ACGI de distribuer des parts des régimes de Global, sous réserve de certaines exceptions précisées dans l'ordonnance.

Jusqu'à ce que Les ACGI et REEEG aient effectué tous les paiements au compte à usage particulier à la satisfaction du gestionnaire de la CVMO, Les ACGI ne peut pas, sans le consentement écrit préalable du personnel :

- i) réduire son capital de quelque façon que ce soit, y compris par le rachat ou l'annulation de ses actions;
- ii) réduire ou rembourser la dette d'un administrateur, d'un dirigeant, d'un associé, d'un actionnaire, d'une société liée ou d'une entreprise associée, ni toute autre dette subordonnée;
- iii) effectuer, directement ou indirectement, des paiements sous forme de prêt, d'avance, de prime, de dividende, de remboursement de capital ou de toute autre distribution d'actifs à un administrateur, à un dirigeant, à un associé, à un actionnaire, à une société liée ou à une entreprise associée.

Sous réserve des lois applicables aux biens non réclamés, si Les ACGI, bien qu'elle ait pris toutes les mesures raisonnables pour y arriver, n'a pas réussi à localiser un ou plusieurs bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants cinq ans après la date de l'ordonnance, le total des montants dus à ces bénéficiaires sera versé à l'organisme Passeport pour ma réussite.

Régime d'épargne-études Avancé

Tableau 1 – Contrats de paiements d'aide aux études

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

	Nombre de parts en circulation	Montant du capital et du revenu cumulé	Subventions gouvernementales et revenu cumulé	Total
	\$	\$	\$	\$
Année d'admissibilité				
2018	215	108 360	23 046	131 406
2019	218	85 712	17 239	102 951
2020	526	189 291	35 825	225 116
2021	768	386 254	78 701	464 955
2022	1 047	470 973	147 175	618 148
2023	1 005	382 170	105 813	487 983
2024	978	288 195	88 750	376 945
2025	1 307	348 086	106 867	454 953
2026	1 235	298 364	98 238	396 602
2027	1 155	221 199	72 465	293 664
2028	1 058	233 756	70 304	304 060
2029	1 149	213 510	70 868	284 378
2030	1 241	173 926	63 931	237 857
2031	889	131 812	50 793	182 605
2032	1 173	173 019	64 191	237 210
2033	1 729	255 151	93 191	348 342
2034	1 801	214 948	78 988	293 936
2035	1 784	179 376	68 027	247 403
2036	1 108	73 145	30 868	104 013
2037	856	42 395	17 054	59 449
31 mars 2021	21 242	4 469 642	1 382 334	5 851 976
31 mars 2020	22 936	3 932 286	1 776 066	5 108 352

Régime d'épargne-études Avancé

Tableau 2 – Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

	Nombre de contrats à l'ouverture \$	Rentrées de contrats \$	Sorties de contrats \$	Nombre de contrats à la clôture \$
Le tableau suivant présente un sommaire des contrats de paiements d'aide aux études				
2021	766	—	169	597
2020	718	106	58	766

Le tableau suivant présente un rapprochement du tableau 1 et
des états de la situation financière

Montant total du capital, des subventions gouvernementales et
du revenu cumulé (tableau 1)

Représentés dans les états de la situation financière par les
éléments suivants :

Cotisations des souscripteurs

Cumul des subventions gouvernementales

Revenu tiré des cotisations des souscripteurs et des subventions
gouvernementales, montant net transféré

Moins : subventions gouvernementales à recevoir

2021	2020
\$	\$
5 851 976	5 108 352
4 114 043	3 690 809
1 240 927	1 138 385
519 776	315 501
5 874 746	5 144 695
22 770	36 343
5 851 976	5 108 352